

Objet : Convocation au Conseil Municipal du Lundi 12 Mai 2025 suite à l'absence de quorum lors de la séance du Mardi 6 Mai 2025.

Suite à l'absence de quorum requis pour la tenue de la séance du conseil municipal du 6 mai 2025 et conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que lorsqu'il y a absence de quorum le Conseil Municipal peut être convoqué à nouveau à trois jours au moins d'intervalle. Il pourra alors délibérer valablement, sans condition de quorum.

**Madame, Monsieur,
Cher(e)s Collègue(s),**

J'ai l'honneur de vous convier à la prochaine séance du Conseil Municipal qui se réunira le :

**Lundi 12 Mai 2025 à 9 heures,
Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville du Gosier**

Aussi, vous trouverez ci-joint l'ordre du jour de cette réunion, la note de synthèse explicative et le dossier de séance.

Comptant sur votre présence effective, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher(e)s Collègue(s), l'expression de mes sentiments dévoués et cordiaux.

Le Maire,

HOT
Michel HOTIN



Pièces jointes :

- Ordre du jour,
- Note de synthèse explicative,
- Dossier de séance.